

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE POUR L'EXERCICE 2019**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;

Vu le rapport annuel d'activité de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'année 2019 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, les président.es des établissements publics de coopération intercommunale adressent chaque année aux maires de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, rapport que le.la Maire doit ensuite communiquer au Conseil municipal en séance publique ;

Considérant que la commune de Fresnes est membre du l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant que Monsieur le Président a transmis à Madame la Maire le rapport annuel d'activité pour l'année 2019 ;

Considérant que ce rapport présente les actions menées par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans ses domaines de compétence pour l'année 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala, rapporteure,

Article unique - Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'année 2019.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – ARRÊT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650 ;

Considérant que, suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de contribuables de la Ville appelé.es à faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de proposer à la Direction départementale des finances publiques une liste de 32 personnes, réparties équitablement entre les trois impôts directs locaux ;

Considérant que, sur la base de cette liste de présentation, Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques désignera les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléant.es de la commission communale des impôts directs ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Dumps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article 1^{er} – Dresse la liste de présentation de la commission communale des impôts directs de la manière suivante :

Titulaires

- Madame Simone MALO épouse WASJFELNER
- Monsieur Jean-Claude DESTRUJEL
- Madame Nadia IDZIKOWSKY
- Monsieur Jean-François KELLER
- Madame Monique de BAECQUE
- Monsieur Pierre AIOUTZ
- Madame Isabelle BARIKOSKY
- Monsieur Patrice AUFFRET
- Madame Sonia BOUSQUIER
- Monsieur Guillaume BLANC
- Madame Chantal COUSTOU
- Monsieur Renaud DOUELLE
- Madame Nadia CAZAUTE
- Monsieur Olivier COMELLI
- Madame Martine HONGNIAT
- Monsieur Clément IATRIDES

Suppléant.es

- Madame Annette JOUANNIC
- Monsieur Guillaume KAMINSKI
- Madame Marie-Yvette KOUADIO
- Monsieur Christophe DUMONT
- Madame Magali LASNES
- Monsieur François MINDUS
- Madame Véronique MONGIN
- Monsieur Jean-Pierre PEYRAMAURE
- Madame Nelly PAPIN
- Monsieur Marc POTINO
- Madame Ghislaine VACHER
- Monsieur Jean-Claude POURCHASSE
- Madame Hélène VERSCHUEREN
- Monsieur Alain SOUTIF
- Madame Anne YOUKANA
- Monsieur Rachid ZRIG

Article 2 - Cette liste sera transmise au Directeur départemental des finances publiques.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 et L. 5219-5 ;

Vu la délibération de l'établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre n° 16.01.26-16 en date du 26 janvier 2016 portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e délégué.e titulaire et d'un.e délégué.e suppléant.e au sein de la CLECT de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laura Youkana, rapporteure,

Sont candidats :

- M. Philippe Lecomte
- M. Philippe Pallier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Dumps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Monsieur Philippe Lecomte est désigné en qualité de délégué titulaire et Monsieur Philippe Pallier est désigné en qualité de délégué suppléant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de l'établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ NATIONAL DE FRESNES - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 6147-73 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de l'élu.e représentant la Ville au sein du conseil d'administration de l'établissement public de santé national de Fresnes sur proposition de Madame la Maire ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Est candidate :

- Mme Brigitte Gautier-Tironneau

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Madame Brigitte Gautier-Tironneau est désignée en qualité de représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de l'établissement public de santé national de Fresnes.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES DU VAL-DE-BIÈVRE -
DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E
SUPPLÉANT.E**

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu la circulaire interministérielle n° 383 en date du 29 juin 1990 ;

Considérant que la ville de Fresnes est membre du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Val-de-Bièvre (CLLAJ) ;

Considérant que, du fait du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner un.e représentant.e titulaire de la Commune et son suppléant.e au conseil au sein de cette structure ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Elsa Solvignon, rapporteure,

Sont candidates :

- Mme Elsa Solvignon
- Mme Paule Frachon

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Dumps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique - Madame Elsa Solvignon est désignée en qualité de représentante titulaire et Madame Paule Frachon est désignée en qualité de suppléante au sein du CLLAJ Val-de-Bièvre.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

COMITÉ DU BASSIN D'EMPLOI DU SUD VAL-DE-MARNAIS - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLEANT.E

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le décret n°2002-790 du 3 mai 2002 relatif aux comités de bassin d'emploi et au comité de liaison des comités de bassin d'emploi ;

Vu les statuts du Comité du Bassin d'Emploi du sud Val-de-Marnais (CBE Sud 94) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du comité du CBE Sud 94 ;

Considérant que les statuts du CBE Sud 94 prévoient que chaque commune adhérente doit être représentée par un.e délégué.e titulaire et un.e délégué.e suppléant.e ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Sont candidat.es :

- M. Olivier Guillotin
- Mme Elsa Solvignon

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Monsieur Olivier Guillotin est désigné en qualité de délégué titulaire et Madame Elsa Solvignon est désignée en qualité de déléguée suppléante au Comité du Bassin d'Emploi du sud Val-de-Marnais.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 18 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-33 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de l'élu.e représentant la Ville sur la liste des communes de plus de 20 000 habitants pouvant être tiré.e au sort pour siéger au conseil de discipline de recours de la région Île-de-France ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Est candidate :

- Mme Annette Perthuis

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Dumps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Madame Annette Perthuis est désignée en qualité de représentante la Ville pouvant être tirée au sort pour siéger au sein du conseil de discipline de recours de la région Île-de-France.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

CORRESPONDANT.E DÉFENSE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu la circulaire du Secrétaire d'Etat à la défense chargé des Anciens Combattants en date du 26 octobre 2001 portant création du conseiller communal de défense ;

Vu l'instruction ministérielle relative aux correspondants défense n° 282 en date du 8 janvier 2009 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e représentant.e en qualité de correspondant.e défense ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Est candidat :

- M. Josselin Aubry

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Dumps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Monsieur Josselin Aubry est désigné en qualité de correspondant défense de la commune de Fresnes.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE -
DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLEANT.E**

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF 94) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es pour siéger au sein du comité du SAF 94 ;

Considérant que les statuts dudit Syndicat prévoient que chaque commune adhérente doit être représentée par un.e délégué.e titulaire et un.e délégué.e suppléant.e ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Sont candidat.es :

- Mme Marie Leclerc-Bruant
- M. Olivier Guillotin

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Dumps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée en qualité de déléguée titulaire et Monsieur Olivier Guillotin est désigné en qualité de délégué suppléant au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES DE FRESNES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un.e titulaire et un.e suppléant.e au sein des organes suivants :

- Conseils d'école des établissements scolaires maternels : Marguerites, Blancs Bouleaux, Tulipes, Capucines, Coquelicots.
- Conseils d'école des établissements scolaires élémentaires : Barbara, Théodore Monod, Doisneau, Monnet, Pasteur, Roux, Frères Lumière.
- Conseils d'école des établissements scolaires primaires : Barbara.

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Sont candidat.es :

Écoles maternelles		
	Titulaires	Suppléant.es
Marguerites	Rachida Sadane	Frédéric Besnier
Blancs Bouleaux	Rachida Sadane	Véronique Vela-Rodriguez
Tulipes	Véronique Vela-Rodriguez	Cécilia Vala
Capucines	Philippe Lecomte	Christian Caristan
Coquelicot	Rachida Sadane	Frédéric Besnier

Écoles élémentaires		
	Titulaires	Suppléant.es
Théodore Monod	Rachida Sadane	Émilie Legros
Doisneau	Paule Frachon	Claire Lefebvre
Monnet	Véronique Vela-Rodriguez	Olivier Guillotin
Pasteur	Rachida Sadane	Cécilia Vala
Roux	Émilie Legros	Claire Lefebvre
Frères Lumière	Rachida Sadane	Christian Caristan

École primaire		
	Titulaire	Suppléant
Barbara	Rachida Sadane	Philippe Pallier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique – Sont désigné.es en qualité de représentant.es de la Ville au sein des conseils d'école des établissements scolaires maternels et élémentaires situés sur le territoire :

Écoles maternelles		
	Titulaires	Suppléant.es
Marguerites	Rachida Sadane	Frédéric Besnier
Blancs Bouleaux	Rachida Sadane	Véronique Vela-Rodriguez
Tulipes	Véronique Vela-Rodriguez	Cécilia Vala
Capucines	Philippe Lecomte	Christian Caristan
Coquelicot	Rachida Sadane	Frédéric Besnier

Écoles élémentaires		
	Titulaires	Suppléant.es
Théodore Monod	Rachida Sadane	Émilie Legros
Doisneau	Paule Frachon	Claire Lefebvre
Monnet	Véronique Vela-Rodriguez	Olivier Guillotin
Pasteur	Rachida Sadane	Cécilia Vala
Roux	Émilie Legros	Claire Lefebvre
Frères Lumière	Rachida Sadane	Christian Caristan

École primaire		
	Titulaire	Suppléant
Barbara	Rachida Sadane	Philippe Pallier

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET DU LYCÉE DE FRESNES -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 421-2 et suivants et R. 421-14 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein des différents conseils d'administration des collèges et du lycée situés le territoire ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un.e suppléant.e au sein des établissements suivants ;

- Conseils d'administration des collèges : Fromond, Charcot, Saint Exupéry ;
- Conseil d'administration du lycée : Mistral ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Sont candidat.es :

Collèges		
	Titulaires	Suppléantes
Fromond	Isabelle Dutronc	Elsa Solvignon
Charcot	Kaddour Métir	Rachida Sadane
Saint Exupéry	Elsa Solvignon	Véronique Vela-Rodriguez

Lycée		
	Titulaire	Suppléante
Mistral	Kaddour Métir	Elsa Solvignon

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique – Sont désigné.es en qualité de représentant.es de la Ville au sein des conseils d'administration des collèges et du lycée situés sur le territoire :

Collèges		
	Titulaires	Suppléantes
Fromond	Isabelle Dutronc	Elsa Solvignon
Charcot	Kaddour Métir	Rachida Sadane
Saint Exupéry	Elsa Solvignon	Véronique Vela-Rodriguez

Lycée		
	Titulaire	Suppléante
Mistral	Kaddour Métir	Elsa Solvignon

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

ASSOCIATION ORBIVAL - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-22 et L. 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association ORBIVAL un métro pour la banlieue ;

Considérant que la ville de Fresnes est membre de l'association ORBIVAL qui a pour but de soutenir, promouvoir et accompagner des projets de transport en commun sur le département (prolongement de lignes existantes ou futures, création de nouvelles lignes...) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e représentant.e titulaire et d'un.e représentant.e suppléant.e au sein de l'association ORBIVAL ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Sont candidats :

- M. Régis Oberhauser
- M. Josselin Aubry

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique - Monsieur Régis Oberhauser est désigné en qualité de représentant titulaire de la Ville au sein de l'association ORBIVAL et Monsieur Josselin Aubry est désigné en qualité de représentant suppléant de la Ville au sein de l'association ORBIVAL.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

CENTRE HUBERTINE AUCLERT- DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts du centre Hubertine Auclert ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e délégué.e de l'assemblée communale au sein de l'assemblée générale du centre Hubertine Auclert ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

Est candidat :

- M. Josselin Aubry

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Monsieur Josselin Aubry est désigné en qualité de représentant de la Commune au sein du centre Hubertine Auclert.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

ASSOCIATION COMMUNAUTÉ CAPDÉMAT- DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association Communauté CapDémat ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e délégué.e titulaire et d'un.e délégué.e suppléant.e de l'assemblée communale au sein de l'association Communauté CapDémat ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Sont candidats :

- M. Philippe Lecomte
- M. Philippe Pallier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Monsieur Philippe Lecomte est désigné en qualité de délégué titulaire et Monsieur Philippe Pallier est désigné en qualité de délégué suppléant de la Commune au sein de l'association Communauté CapDémat.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANT.ES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation deux représentant.es au sein de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine à savoir un.e élu.e et un agent territorial ;

Considérant qu'il est proposé de nommer M. Jean-Marc Toussaint en tant que représentant de la Commune au titre du collègue des agents territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Josselin Aubry, rapporteur,

Sont candidats :

- M. Josselin Aubry
- M. Jean-Marc Toussaint

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Dumps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Monsieur Josselin Aubry et Monsieur Jean-Marc Toussaint sont désignés en qualité de représentants de la Commune au sein de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

ASSOCIATION NATIONALE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES (AMORCE) - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLÉANT.E

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts de l'Association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises (AMORCE) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e délégué.e titulaire et d'un.e délégué.e suppléant.e au sein de l'AMORCE ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Sont candidat.es :

- M. Régis Oberhauser
- Mme Marie Leclerc-Bruant

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Monsieur Régis Oberhauser est désigné en qualité de délégué titulaire et Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée en qualité de déléguée suppléante de la Commune au sein de l'Association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE GÉOTHERMIE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 2121-33 ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 225-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Société d'économie mixte locale pour la gestion et l'exploitation du réseau de géothermie (SOFRECHAL) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentant.es de la Commune au sein de la SOFRECHAL ;

Considérant que les statuts de ladite société prévoient, en leur article 14.1.3, que le nombre de sièges au conseil d'administration est fixé à onze dont sept pour la Commune, ce nombre étant proportionnel au capital détenu, soit 66,84 % ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Sont candidat.es :

- Mme Marie Chavanon
- M. Régis Oberhauser
- Mme Marie Lerclerc-Bruant
- M. Kaddour Métir
- Mme Cécilia Vala
- M. Philippe Pallier
- M. Richard Doms

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique - Madame Marie Chavanon, Monsieur Régis Oberhauser, Madame Marie Leclerc-bruant, Monsieur Kaddour Métir, Madame Cécilia Vala, Monsieur Philippe Pallier et Monsieur Richard Doms sont désigné.es en qualité d'administrateur.trices de la Société d'économie mixte locale pour la gestion et l'exploitation du réseau de géothermie.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE GÉOTHERMIE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1521-1 et suivants, L. 1531-1 et L. 2121-33 ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 225-1 et suivants ;

Vu les statuts de la société publique locale SOCAF 94 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de l'élue représentant la Commune au sein de la société publique locale SOCAF 94 ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Est candidate :

- Mme Marie Chavanon

Considérant que, compte-tenu de la cessation d'activité de la SOCAF 94 et de l'absence de nouvelles perspectives, le conseil d'administration a proposé aux villes actionnaires, Cachan et Fresnes, que soit soumis au vote de la prochaine assemblée la mise en sommeil de cette structure ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article 1 - Madame Marie Chavanon est désignée en qualité de représentante de la Ville au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société publique locale SOCAF 94.

Article 2 - Émet un avis favorable à la mise en sommeil de la société publique locale SOCAF 94.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, notamment son article 21 ;

Vu la délibération n°2013-135 en date du 17 octobre 2013 portant approbation du contrat de développement territorial « Campus Science et Santé » ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e représentant.e au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Est candidat :

- M. Régis Oberhauser

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Dumps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Monsieur Régis Oberhauser est désigné en qualité de représentant de la Commune au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

FORUM FRANÇAIS POUR LA SÉCURITE URBAINE - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLEANT.E**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts du Statuts du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (F.F.S.U) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es pour siéger au sein du comité du F.F.S.U ;

Considérant que les statuts de l'association prévoient que chaque commune adhérente doit être représentée par un.e délégué.e titulaire et un.e délégué.e suppléant.e ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Josselin Aubry, rapporteur,

Sont candidat.es :

- M. Josselin Aubry
- Mme Estelle Leyssenne

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Dumps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article unique : Monsieur Josselin Aubry est désigné en qualité de délégué titulaire et madame Estelle Leyssenne est désignée en qualité de déléguée suppléante au Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

RÉSILIATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉCOLES D'ART TERRITORIALES DE PRATIQUES AMATEURS (ANEAT)**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2018-6 en date du 8 février 2018 portant adhésion de la Commune à l'Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de Pratiques Amateurs (ANEAT) ;

Vu les statuts de l'ANEAT ;

Considérant que la commune de Fresnes avait adhéré à l'ANEAT afin de bénéficier de son expertise dans le cadre de la promotion et du développement des pratiques artistiques, des ateliers et activités pertinents en adéquation avec les besoins des Fresnois.es ;

Considérant que cette plate-forme de ressources s'est révélée à l'usage peu adaptée aux besoins de la Ville ;

Considérant que dans un objectif global d'optimisation des dépenses, il est proposé au Conseil municipal de résilier l'adhésion de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um - **et 1 abstention** - M. Richard Doms -

Article 1 - Décide la résiliation de l'adhésion de la Commune à l'Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de Pratiques Amateurs (ANEAT).

Article 2 - Autorise Madame la Maire, ou son.sa représentant.e à effectuer tout acte d'application de cette décision.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

RÉSILIATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET DES RÉGIONS D'EUROPE**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2005-6 en date du 26 janvier 2005 portant adhésion de la Commune à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ;

Vu les statuts de l'AFCCRE ;

Considérant que la Ville avait adhéré à l'AFCCRE afin de bénéficier de son expertise dans le cadre des actions menées par la Commune en matière de jumelage et afin de développer des échanges avec des pays proches mais de culture et de langue différentes ;

Considérant que cette plate-forme de ressources s'est révélée à l'usage peu adaptée aux besoins de la Ville en matière de coopération internationale ;

Considérant que dans un objectif global d'optimisation des dépenses, il est proposé au Conseil municipal de résilier l'adhésion de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 27 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, - **1 voix contre** - M. Richard Doms - **et 7 abstentions** - Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um -

Article 1 - Décide la résiliation de l'adhésion de la Commune à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Article 2 - Autorise Madame la Maire, ou son.sa représentant.e à effectuer tout acte d'application de cette décision.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

RÉSILIATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLIC EN GEOTHERMIE**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° 1986-82 en date du 27 juin 1986 portant adhésion de la Commune à l'Association des Maîtres d'Ouvrage Public en Géothermie (AGEMO) ;

Vu les statuts de l'AGEMO ;

Considérant que la Ville avait adhéré à l'AGEMO afin de bénéficier de son expertise dans le cadre des actions menées par la Commune pour la création de son réseau de chaleur, puis de son fonctionnement ;

Considérant que la Ville n'a plus recours à cet interlocuteur ;

Considérant que dans un objectif global d'optimisation des dépenses, il est proposé au Conseil municipal de résilier l'adhésion de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 32 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um - **et 3 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée) et M. Philippe Vafiadès -

Article 1 - Décide la résiliation de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maîtres d'Ouvrage Public en Géothermie.

Article 2 - Autorise Madame la Maire, ou son.sa représentant.e à effectuer tout acte d'application de cette décision.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE EN CHARGE DES AFFAIRES LIÉES À L'ENFANCE ET À L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ, APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES DU CONSEIL MUNICIPAL

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2143-2 et L. 2121-33 ;

Vu le projet de modification du règlement intérieur de la commission extra-municipale en charge des affaires liées à l'enfance et à l'enseignement du premier degré ci-annexé ;

Considérant que les élu.es disposent, au regard de l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales, de la possibilité de créer une commission sur une thématique d'intérêt communal permettant d'associer des personnes qui peuvent, sans appartenir au conseil municipal, contribuer à la connaissance des situations, partager des constats ;

Considérant qu'afin de mettre en place et conforter une concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative, il a été créé une commission extra-municipale en charge des affaires liées à l'enfance et à l'enseignement du premier degré ;

Considérant que, dans ce cadre, la Ville souhaite renouveler cette instance de concertation ;

Considérant que cette commission sera composée à parité de six membres du Conseil municipal, de six représentant.es des associations de parents d'élèves, de deux représentant.es des directeurs des écoles maternelles et élémentaires et d'un.e représentant.e du Comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) et qu'il est prévu un.e suppléant.e pour chaque membre de chaque collège sans rattachement nominatif en l'absence du titulaire (représentant.es du Conseil municipal, des parents d'élèves, des directeur.trices d'établissements, du Comité départemental de l'Éducation Nationale) ;

Considérant que les modalités de fonctionnement de la commission extra-municipale sont organisées par le règlement intérieur modifié pour tenir compte des évolutions de la composition de la commission extra-municipale ;

Considérant que, conformément à l'obligation imposée par l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales, la commission sera présidée par un.e élu.e désigné.e par la Maire ;

Considérant que les représentant.es élu.es du Conseil municipal, titulaires et suppléant.es sont désigné.es par ce dernier en son sein ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Sont candidat.es titulaires :

- Mme Marie Chavanon
- Mme Véronique Vela-Rodriguez
- M. Kaddour Métir
- M. Christian Caristan
- Mme Rachida Sadane
- Mme Jessie Claude

Sont candidat.es suppléant.es :

- Mme Émilie Legros
- M. Olivier Guillotin
- Mme Isabelle Dutronc
- Mme Annette Perthuis
- Mme Laura Youkana
- M. Philippe Vafiadès

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1 – Approuve le renouvellement de la commission extra-municipale en charge des affaires liées à l'enfance et à l'enseignement du premier degré.

Article 2 - Approuve le règlement intérieur de la commission extra-municipale fixant les conditions de représentation et d'élection de l'ensemble de ses membres et entérinant également ses domaines de compétences et modalités de réunion.

Article 3 - Madame Marie Chavanon, Madame Véronique Vela-Rodriguez, Monsieur Kaddour Métir, Monsieur Christian Caristan, Madame Rachida Sadane et Madame Jessie Claude sont désigné.es en qualité de membres titulaires et Madame Émilie Legros, Monsieur Olivier Guillotin, Madame Isabelle Dutronc, Madame Annette Perthuis, Madame Laura Youkana et Monsieur Philippe Vafiadès sont désigné.es en qualité de membres suppléant.es. au sein de la commission extra-municipale en charge des affaires liées à l'enfance et à l'enseignement du premier degré.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL FRESNOIS DE LA VIE ASSOCIATIVE (CFVA)**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2143-2 ;

Considérant que le renouvellement du Conseil fresnois de la vie associative (CFVA) exprime la volonté de la municipalité de conforter son partenariat avec l'ensemble des associations en favorisant les échanges et ainsi accompagner le développement de la vie associative ;

Considérant que le CFVA est une instance consultative, initiée par la municipalité, qui permet les échanges entre les parties prenantes, formule des orientations et des propositions visant à renforcer le développement de la vie associative et l'animation de la vie locale et a vocation à être un espace de ressources pour ses membres, et que le Conseil municipal pourra, le cas échéant, solliciter des avis d'experts sur une question ;

Considérant que le CFVA émet des avis sur tout thème en matière de vie associative ;

Considérant que le CFVA aura pour missions d'impulser et organiser la réflexion et la concertation entre les associations, de co-animer avec la Ville la maison des associations, d'impulser une dynamique d'échange et de mutualisation, de favoriser la consolidation du tissu associatif en proposant notamment des rencontres entre associations et entre celles-ci et la population, d'aider au partenariat inter-associatif et à la mise en place d'actions collectives, de centraliser et coordonner des actions et projets par domaine associatif, d'être un outil de veille de la vie associative, d'être force de proposition pour de nouveaux projets et nouvelles actions concernant l'animation de la Ville, d'assurer le suivi et de faire vivre la charte de la vie associative, de parrainer les associations nouvellement créées et d'encourager l'engagement bénévole et citoyen des Fresnois et en particulier des jeunes, de valoriser et sauvegarder le patrimoine associatif fresnois ;

Considérant que le CFVA sera composé de la manière suivante :

- Les associations non conventionnées disposeront de vingt sièges maximum (un maximum de 10 sièges de suppléant.es) ;
- Les associations ayant passé une convention d'objectifs et de moyens avec la Ville disposeront de 7 sièges maximum (un maximum de 6 sièges de suppléant.es) ;
- Les élu.es de la majorité dont la mission dominante concerne la vie associative auront un siège :
 - Maire adjoint chargé de la démocratie locale, de la vie associative et de la communication ;
 - Maire adjointe chargée de la politique de l'animation de la ville, de l'éducation populaire et du partage des cultures ;
 - Maire adjointe à la politique culturelle, au patrimoine et au jumelage ;
 - Maire adjoint à la politique sportive et aux relations avec les partenaires associés ;
 - Conseillère municipale déléguée à la jeunesse, à la réussite, à l'autonomie, à l'insertion professionnelle, à l'accès au logement et à la vie associative ;
- Un siège est réservé à un.e élu.e de l'opposition désigné.e par la présente assemblée ;

Considérant que les associations disposant d'un siège au sein du CFVA pourront désigner, en plus du membre titulaire, un.e suppléant.e afin de permettre une continuité dans la représentation de l'association et que si l'association n'envoie plus de représentant.es, une association suppléante de son collègue pourra alors la remplacer ;

Considérant que les membres du CFVA sont désigné.es à la première assemblée plénière ;

Considérant que seul.e le.la Président.e ou un membre élu.e du bureau de l'association est habilité.e à siéger et que ces personnes doivent être physiquement présentes lors de l'assemblée générale plénière pour faire acte de candidature au CFVA au nom de leur association ;

Considérant que pour être éligible au CFVA, l'association candidate doit :

- Être domiciliée, ou avoir une antenne à Fresnes ;

- Être en conformité avec l'ensemble des règles qui régissent la vie des associations (AG annuelle par exemple) ;

- Avoir signé la charte de la vie associative ;

Considérant que le CFVA est présidé par un.e élu.e du Conseil municipal désigné.e par la Maire, mais son bureau a un.e Président.e désigné.e par les membres de l'Assemblée générale ;

Considérant que le bureau du CFVA sera composé d'un.e Président.e, de deux Vice-Président.es, d'un.e secrétaire, d'un.e secrétaire adjoint.e et du ou de la Président.e du CFVA ;

Considérant que les élu.es ne peuvent être membres du bureau du CFVA hormis le.la Président.e désigné.e par la Maire ;

Considérant qu'un bureau élargi aux autres membres du CFVA de 6 membres maximum pourra être convoqué à la demande du ou de la Président.e CFVA ou du ou de la Président.e du bureau ;

Considérant que la présente assemblée doit désigner un.e élu.e de l'opposition pour siéger ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle Dutronc, rapporteure,

Est candidat :

- M. Antoine Madelin

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1 – Procède au renouvellement du Conseil fresnois de la vie associative.

Article 2 – Désigne Monsieur Antoine Madelin pour siéger au sein du Comité fresnois de la vie associative pour le siège réservé à un.e élu.e de l'opposition.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DE DIRECTION ARTISTIQUE DE L'ESPACE D'ART CHAILLIOUX**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2143-2 ;

Considérant que la Municipalité s'est engagée à continuer de développer et améliorer le service public culturel ;

Considérant que la Ville dispose d'un espace dédié à l'art contemporain au sein du centre d'arts, dénommé Espace d'art Chaillieux ;

Considérant la spécificité de ce domaine, et afin d'animer ce lieu de manière optimale, il avait été mis en place en mars 2018 un outil de concertation afin s'adjoindre l'aide de personnes compétentes dans cette discipline sous la forme du comité de direction artistique de l'Espace d'art Chaillieux ;

Considérant que cette organisation s'est révélée en parfaite adéquation avec l'animation de cet espace culturel ;

Considérant que le renouvellement du Comité de direction artistique de l'Espace d'art Chaillieux permettra ainsi de maintenir le partenariat entre la Ville, gestionnaire du service public, et des expert.es du secteur de l'art contemporain afin de faire vivre et connaître du public l'Espace d'art Chaillieux ;

Considérant qu'il jouera un rôle consultatif pour éclairer la municipalité dans la poursuite de son action ;

Considérant que le Comité de direction artistique de l'Espace d'art Chaillieux a pour mission principale le conseil pour le commissariat des expositions, de la sélection d'artistes à la mise en espace des œuvres, avec comme objectif de favoriser le dynamisme, la qualité et la visibilité de ce service public ;

Considérant que le Comité de direction artistique de l'Espace d'art Chaillieux sera présidé par la Maire ou un.e élu.e qu'elle désignera par arrêté conformément au code général des collectivités territoriales, le Comité de direction artistique de l'Espace d'art Chaillieux est composé de trois membres :

- Un.e représentant.e d'une association culturelle fresnoise spécialisée dans le domaine de l'art contemporain, « mac2000/macParis » ;
- Un.e représentant.e d'une association de diffusion et de création de l'art contemporain, « Cynorrhodon-FALDAC » ;
- Un.e représentant.e de l'association « C|E|A » (Commissaires d'Exposition Associés) / Association française des commissaires d'exposition.

Considérant qu'un arrêté de la Maire désignera précisément ces nominations ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 27 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, - **6 voix contre** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - **et 2 abstentions** - Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um -

Article 1 - Procède au renouvellement du Comité de direction artistique de l'Espace d'art Chaillioux.

Article 2 - Dit que cette commission sera présidée par Madame la Maire, qui en désignera les membres par arrêté.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22 ;

Considérant que les Conseils municipaux disposent de la faculté de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement de l'assemblée dans le cadre de la préparation des délibérations ;

Considérant que suite au renouvellement du présent Conseil, et dans un objectif d'efficience du travail des élu.es, il convient de mettre en place ces outils ;

Considérant qu'il est ainsi proposé de mettre en place cinq commissions qui traiteront chacune des questions relevant de leur domaine à savoir :

- La commission « ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire » ;
- La commission « ville durable » qui sera en charge des questions relatives à la transition écologique, à l'environnement, aux déchets, à l'énergie, à l'urbanisme, au cadre de vie, à la tranquillité publique, au logement et aux transports et mobilités ;
- La commission « ville dynamique » qui sera en charge des questions relatives au sport, à la culture et au patrimoine, à la vie associative, à l'évènementiel, à l'économie, au commerce, au tourisme et au jumelage ;
- La commission « ville solidaire » qui sera en charge des questions relatives à la solidarité, à la santé, aux seniors, à la perte d'autonomie, et au handicap ;
- La commission « vivre ensemble » qui sera en charge des questions relatives à la démocratie, à la lutte contre les discriminations, au devoir de mémoire, à l'éducation, à l'enfance, à la parentalité et à la jeunesse

Considérant que ces commissions sont composées chacune de 14 membres, dont trois postes réservés aux conseiller.ères d'opposition pour respecter le principe de représentation proportionnelle ;

Considérant que leurs modalités de fonctionnement seront prévues au règlement intérieur du Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres de ces commissions ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Pour la commission « ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire » sont candidat.es pour la majorité :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - M. Philippe Pallier | - Mme Laura Youkana |
| - M. Philippe Lecomte | - M. Michel Souillac |
| - Mme Cécilia Vala | - M. Régis Oberhauser |
| - M. Christian Caristan | - M. Olivier Guillotin |
| - Mme Claire Lefebvre | - Mme Elsa Solvignon |
| - M. Yann Pirolli | |

Pour la commission « ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire » sont candidat.es pour l'opposition :

- Mme Jessie Claude
- M. Jean-Jacques Um

Pour la commission « ville durable » sont candidat.es pour la majorité :

- Mme Marie Leclerc-Bruant
- M. Kaddour Métir
- M. Josselin Aubry
- M. Régis Oberhauser
- Mme Paule Frachon
- Mme Claire Lefebvre
- M. Julien Baillergeau
- Mme Laura Youkana
- M. Olivier Guillotin
- Mme Cécilia Vala
- M. Michel Souillac

Pour la commission « ville durable » est candidate pour l'opposition :

- Mme Aurélie Million

Pour la commission « ville dynamique » sont candidat.es pour la majorité :

- Mme Annette Perthuis
- M. Mamadou Dramé
- Mme Elsa Solvignon
- M. Frédéric Besnier
- Mme Brigitte Gautier-Tironneau
- Mme Isabelle Dutronc
- M. Olivier Guillotin
- M. Yann Pirolli
- M. Benoît Legoède
- Mme Véronique Vela-Rodriguez
- M. Kaddour Métir

Pour la commission « ville dynamique » est candidat pour l'opposition :

- M. Antoine Madelin

Pour la commission « ville solidaire » sont candidat.es pour la majorité :

- M. Régis Oberhauser
- M. Christian Caristan
- Mme Brigitte Gautier-Tironneau
- M. Philippe Lecomte
- M. Benoît Legoède
- Mme Cécilia Vala
- Mme Paule Frachon
- Mme Estelle Leyssenne
- M. Philippe Pallier
- Mme Claire Lefebvre
- Mme Elsa Solvignon

Pour la commission « ville solidaire » sont candidates pour l'opposition :

- Mme Aurélie Million
- Mme Marie Giné

Pour la commission « vivre ensemble » sont candidat.es pour la majorité :

- M. kaddour Métir
- M. Josselin Aubry
- Mme Rachida Sadane
- M. Frédéric Besnier
- Mme Isabelle Dutronc
- M. Yann Pirolli
- Mme Véronique Vela-Rodriguez
- Mme Émilie Legros
- Mme Estelle Leyssenne
- M. Julien Baillergeau
- Mme Laura Youkana

Pour la commission « vivre ensemble » est candidate pour l'opposition :

- Mme Jessie Claude

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 32 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um - **et 3 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), et M. Philippe Vafiadès -

Article 1 – Constitue la commission municipale « ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire » composée de M. Philippe Pallier, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, M. Yann Pirolli, Mme Laura Youkana, M. Michel Souillac, M. Régis Oberhauser, M. Olivier Guillotin, Mme Elsa Solvignon, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um.

Article 2 - Constitue la commission municipale « ville durable » composée de Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, M. Josselin Aubry, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Claire Lefebvre, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Olivier Guillotin, Mme Cécilia Vala, M. Michel Souillac et Mme Aurélie Million.

Article 3 - Constitue la commission municipale « ville dynamique » composée de Mme Annette Perthuis, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, Mme Isabelle Dutronc, M. Olivier Guillotin, M. Yann Pirolli, M. Benoît Legoëdec, Mme Véronique Vela-Rodriguez, M. Kaddour Métir et M. Antoine Madelin.

Article 4 - Constitue la commission municipale « ville solidaire » composée de M. Régis Oberhauser, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, M. Benoît Legoëdec, Mme Cécilia Vala, Mme Paule Frachon, Mme Estelle Leyssenne, M. Philippe Pallier, Mme Claire Lefebvre, Mme Elsa Solvignon, Mme Aurélie Million et Mme Marie Giné.

Article 5 - Constitue la commission municipale « vivre ensemble » composée de M. Kaddour Métir, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Frédéric Besnier, Mme Isabelle Dutronc, M. Yann Pirolli, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana et Mme Jessie Claude.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2121-8 ;

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal ci-annexé ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Considérant que suite au renouvellement du présent Conseil, il convient de délibérer sur cet acte ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article 1 – Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal ci-annexé.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

MAJORATION DES CRÉDITS D'HEURES ALLOUÉS AUX ÉLU.ES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-2 à L. 2123-4 et R. 2123-8 ;

Considérant qu'un crédit d'heures trimestriel est accordé aux élu.es locaux.ales salarié.es dans le cadre de leurs fonctions et variable en fonction du statut de l'élu.e, Maire, adjoint.e, conseiller.ères municipaux.ales délégué.es, conseiller.ères municipaux.ales, et de la strate de population de la Ville ;

Considérant que ce crédit d'heures trimestriel peut être majoré de 30% maximum pour les communes anciennement chefs-lieux de département et d'arrondissement ;

Considérant que pour faciliter l'engagement dans l'action publique des élu.es de la présente assemblée ; il convient d'appliquer cette majoration ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 32 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um - **et 3 abstentions** - Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article 1 – Approuve la majoration de 30 % du crédit d'heures trimestriel accordé aux élu.es locaux.ales.

Article 2 – Le total trimestriel maximal du crédit d'heures des élu.es locaux.ales est donc le suivant :

Maire

- Crédit d'heures de base :	140 heures
- Majoration de 30 % :	42 heures
Total	182 heures

Adjoint.es et conseiller.ères municipaux.ales délégué.es

- Crédit d'heures de base :	122 heures 30
- Majoration de 30 % :	36 heures 45
Total	159 heures 15

Conseiller.ères municipaux.ales

- Crédit d'heures de base :	21 heures
- Majoration de 30 % :	6 heures 15
 Total	 27 heures 15

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS AU REPOS HEBDOMADAIRE DU DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2021 – BRANCHE ALIMENTATION GÉNÉRALE**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3132-26 et suivants ;

Vu les demandes d'ouvertures le dimanche présentées par les commerces alimentaires GRAND FRAIS et PICARD pour l'année 2021 ;

Considérant que les commerçants de détail ont la possibilité d'ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an, afin de tenir compte des nouvelles habitudes de consommation des habitants ;

Considérant qu'en contrepartie les salariés qui travaillent lors de ces ouvertures exceptionnelles perçoivent une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps soit collectif, soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos ;

Considérant que lorsque le nombre de demandes de dérogations sollicitées est inférieur ou égal à cinq, la décision du Maire doit être prise après avis du Conseil municipal ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 3132-26 du code du travail, la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante ;

Considérant que les dérogations au repos hebdomadaire du dimanche sont accordées par branche d'activité aux commerces de détail ;

Considérant que le comité d'entreprise de PICARD a donné un avis défavorable à cette demande de dérogation ;

Considérant qu'il n'existe pas d'organe de représentation des salariés chez GRAND FRAIS car ce groupe fonctionne par système de franchise et que chaque magasin est indépendant ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique - Le Conseil municipal émet un avis défavorable à l'ouverture le dimanche des commerces de détail relevant de la branche « alimentation générale » les dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

ORIENTATIONS ET CRÉDITS POUR LA FORMATION DES ÉLU.ES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2321-2, L. 2123-12 et suivants et R. 2123-12 et suivants ;

Considérant que le Conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les trois mois suivant son renouvellement pour déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant que ce droit doit ainsi garantir un exercice éclairé du mandat d'élu.e et contribuer au développement de leurs compétences dans la gestion des affaires publiques ;

Considérant qu'il est ainsi proposé que les actions de formation qui seront entreprises par les élu.es aient pour objet d'élargir les connaissances et les expériences des élu.es ou d'approfondir leur culture générale administrative et financière relativement à leur mandat ou leur domaine de délégations ;

Considérant que le montant total des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élu.es de la collectivité, leur montant prévisionnel ne pouvant être inférieur à 2 % du même montant ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1 – Les actions de formation des membres du Conseil municipal seront orientées sur des actions leur permettant d'acquérir les connaissances, ou d'approfondir, leur culture générale administrative et financière relativement à leur mandat ou leur domaine de délégations.

Article 2 – La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élu.es inscrits au budget de la commune dans les limites de 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élu.es de la collectivité, leur montant prévisionnel ne pouvant être inférieur à 2 % du même montant.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE À LA DIFFUSION CONCLUE ENTRE LE FESTIVAL DE MARNE ET LA VILLE**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Était absent :

M. Josselin Aubry.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention d'aide à la diffusion à conclure entre la Ville et le Festi'Val de Marne ci-annexé ;

Considérant que la Ville, par l'intermédiaire du théâtre de la Grange Dîmière, accompagne des projets culturels, contribuant à l'éducation artistique des habitant.es de la Commune ;

Considérant que dans le cadre de la programmation annuelle de la Grange Dîmière, la Ville souhaite développer le genre artistique de la chanson française ;

Considérant que le Festi'Val de Marne est un lieu reconnu de la chanson française et, qu'à ce titre, il est d'une grande richesse artistique ;

Considérant que la Ville souhaite bénéficier des dispositifs d'aide à la diffusion mis en place par le Festi'Val de Marne ;

Considérant que cette aide à la diffusion portera sur la programmation commune d'un concert de chanson Française, « Miossec et Clara Ysé », au théâtre de la Grange Dîmière le samedi 17 octobre 2020 à 20h30 ;

Considérant que, dans ce cadre, il a été élaboré une convention d'aide à la diffusion qui en définit les modalités d'organisation ;

Considérant qu'il convient d'approuver ladite convention et d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte y afférent ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 28 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article 1 - Approuve la convention d'aide à la diffusion à conclure entre la Ville et le Festi'Val de Marne ci-jointe.

Article 2 - Autorise Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer ladite convention et tout acte à intervenir.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

ÉCOLE D'ART(S) – APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COLLÈGES CHARCOT ET FROMOND POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les projets de convention de partenariat établis entre la commune de Fresnes et les collèges Charcot et Fromond ci-annexés ;

Considérant que la Ville souhaite créer les conditions favorables pour faciliter l'accès à la pratique artistique, et notamment auprès des jeunes ;

Considérant que, dans cet objectif, et afin de faire bénéficier les collégiens intéressés par les arts plastiques d'une pratique hebdomadaire renforcée, la Ville, par le biais de son école d'art(s), souhaite proposer un dispositif d'éducation artistique pour encourager la pratique culturelle et maintenir le lien avec un groupe d'âge peu touché par les activités de l'école d'art(s) ;

Considérant qu'un partenariat a ainsi été élaboré avec le collège Charcot au cours de l'année scolaire 2017/2018 et avec le collège Fromond en 2018/2019 pour mettre en place ces ateliers de pratique artistique, intitulé « Option Arts Plastiques » ;

Considérant qu'à l'usage, la modalité du partenariat relatif au transport des élèves sur site a évolué et nécessite que les conventions soient modifiées ;

Considérant que les autres modalités demeurent inchangées ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um – **6 abstentions** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article 1 – Approuve les conventions de partenariat définissant les modalités d'organisation au sein de l'école d'art(s), d'ateliers de pratique artistique, intitulés « Option Arts Plastiques », avec les collèges Charcot et Fromond pour l'année scolaire 2020/2021.

Article 2 – Autorise Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer lesdits documents et tout acte annexe à intervenir, notamment les avenants de reconduction annuelle dans les mêmes conditions.

Article 3 – Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communal (article 7062 – rubrique 312).

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

HABILITATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS SIMPLIFIÉES ACCUEIL DE LOISIRS AVEC LE SESSAD**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Projet éducatif territorial 2018-2021 ;

Vu le règlement intérieur des accueils de loisirs ;

Considérant que dans le cadre de sa politique éducative, la Commune travaille avec des services d'éducation spéciale dont le SESSAD, service d'éducation spéciale et de soin à domicile, qui est un service d'accompagnement des enfants en situation de handicap, tourné vers la prise en charge précoce, l'accompagnement des familles, l'aide au développement de l'enfant, le soutien à la scolarité ou à l'acquisition de l'autonomie ;

Considérant la nécessité de permettre aux enfants et aux familles qui en ont besoin, de bénéficier à la fois de l'accueil de loisirs et des services de médiations proposés par le SESSAD ;

Considérant que le SESSAD propose de contractualiser le partenariat avec les accueils de loisirs de la Ville ;

Considérant que pour l'année scolaire, l'éducateur viendra chercher et ramènera les enfants par ses propres moyens à l'accueil de loisirs sans que cela perturbe le fonctionnement de l'accueil ;

Considérant que d'autres enfants seront amenés à bénéficier de ce dispositif en cours d'année scolaire ;

Considérant que les conditions substantielles de ces conventions sont déjà connues telles que décrites ci-dessus ;

Considérant que y a lieu d'habiliter Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer les conventions à venir avec le SESSAD portant sur cet objet pour l'année scolaire 2020/2021, et les années suivantes, sous réserve que les conditions demeurent inchangées ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Habilite Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer les conventions simplifiées accueil de loisirs SESSAD pour l'année scolaire 2020/2021, et celles à venir, sous réserve que les conditions substantielles demeurent inchangées.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

INSCRIPTION DE LA VILLE AU PASS CULTURE**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 5 février 2019 pris en application des articles 2, 3 et 4 du décret n° 2019-66 du 1^{er} février 2019 relatif à l'expérimentation du « pass Culture » ;

Vu les conditions générales d'utilisation pour les utilisateurs professionnels du 5 juillet 2020 ci-jointes ;

Considérant que l'État a initié en 2019 le pass Culture dans le cadre du projet gouvernemental qui vise à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes Français.es, et à apporter à l'ensemble des acteurs.trices culturel.les du territoire un nouveau canal de communication ;

Considérant que pass Culture prend la forme d'une application web et mobile gratuite à destination des jeunes l'année de leurs 18 ans, et jusqu'à la veille de leurs 19 ans, qui relaie les possibilités culturelles et artistiques accessibles à proximité en allouant à chaque inscrit.e une enveloppe dédiée de 500 € à dépenser pendant 24 mois ;

Considérant que toute structure publique ou privée qui propose des cours, activités, événement, produits culturel.les peut s'inscrire sur le portail professionnel de la plateforme afin de les proposer ;

Considérant que la Ville souhaite encourager l'accès à la culture au plus grand nombre, renforcer la visibilité de ses offres culturelles et accroître la fréquentation des structures culturelles ;

Considérant que le pass Culture constitue un canal inédit de distribution de la programmation culturelle et des actions de médiation, offrant ainsi un surcroît de visibilité auprès des nouveaux publics ;

Considérant que la Ville souhaite ainsi proposer ses activités culturelles et artistiques sur cette plateforme, notamment des spectacles et concerts, des ateliers et stages de théâtre et d'arts plastiques proposées par la Grange Dimière et l'école d'art(s) ;

Considérant que la structure proposant une offre est remboursée à 100% de ses ventes sans commission dans une limite de 20 000 € par an, au-delà le remboursement étant dégressif ;

Considérant que pour proposer ses activités dans le cadre du pass Culture, la Ville doit approuver les conditions générales d'utilisation, créer un compte sur le portail professionnel de la plateforme web pass Culture et désigner un référent financier unique pour sa gestion ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 31 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um - **et 4 abstentions** - M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article 1 – Décide l'inscription de la ville de Fresnes à la plateforme web pass Culture.

Article 2 – Approuve les conditions générales d'utilisation pour les utilisateurs professionnels du 5 juillet 2020 ci-jointes.

Article 3 – Habilité Madame la Maire à désigner un.e référent.e financier unique pour la gestion du compte municipal, ainsi qu'à faire tous les actes d'exécution nécessaires pour mettre en œuvre la présente décision.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT 8 DE LA FERME DE COTTINVILLE SITUÉ 41, RUE DU DOCTEUR MAURICE TÉNINE

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-29 ;

Vu l'Instruction du Gouvernement du 10 août 2020 relative à l'abondement de la dotation au soutien à l'investissement local (DSIL) dédiée aux projets qui s'inscrivent dans la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé ou non classé ;

Considérant que la ville de Fresnes est propriétaire d'un ensemble immobilier dit « la ferme de Cotinville » situé 41, rue du docteur Maurice Ténine qui abrite aujourd'hui des équipements culturels intercommunaux, le conservatoire à rayonnement départemental, l'écomusée du Val-de Bièvre et le théâtre municipal « la Grange Dimière » ;

Considérant que depuis les années 1980, la Ville a rénové progressivement ces bâtiments ;

Considérant qu'une longère comprenant une tour carrée, relevant de la compétence de la Ville, n'a pas encore été réhabilitée et qu'il est ainsi prévu un programme de réhabilitation totale de ce bâtiment pour un montant estimé de 2 349 000 euros H.T, soit 2 818 800 euros T.T.C pour ces locaux de 610 m² qui accueillent aujourd'hui le logement du gardien, des locaux de stockage de l'école de musique et des bureaux mis à disposition de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant que, dans le cadre d'un plan de relance des projets des collectivités après l'épidémie de Covid-19, l'État a mis en place plusieurs dispositifs dont la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSIL) qui prévoit la prise en charge de travaux ayant pour objet la préservation du patrimoine public classé ou non classé, pouvant financer à hauteur de 80% maximum du montant H.T des dépenses éligibles ;

Considérant que le projet communal de rénovation d'un bâtiment historique à vocation culturelle apparaît éligible à cette dotation ;

Considérant qu'il convient ainsi de solliciter l'attribution de cette aide financière ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 31 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um - **et 4 abstentions** - M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article 1er – Autorise Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à solliciter le concours financier de la DSIL pour la rénovation du bâtiment n°8 d'un ensemble immobilier dit « la ferme de Cottinville » situé 41, rue du docteur Maurice Ténine.

Article 2 – Autorise Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRÊT CONTRACTÉ PAR VALOPHIS HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS PLS SIS 10-28, RUE ROGER SALENGRO, 3 À 9 ET 2 À 8, ALLÉE DU CAPITAINE DUPONT

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020
Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 ;

Vu les articles R. 431-57 à R. 431-61 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande formulée le 22 juin 2020 par la société Valophis Habitat, office public de l'habitat du Val-de-Marne, dont le siège est 9, route de Choisy – CS 50079 – 94048 Créteil Cedex, sollicitant la garantie de la Commune pour un emprunt constitué de 4 lignes de prêts d'un montant total de 5 783 898 euros pour des durées de 40 ans et de 60 ans pour la construction de 40 logements PLS en surélévation de 3 bâtiments sis 10-28, rue Roger Salengro, 3 à 9 et 2 à 8, allée du Capitaine Dupont et la création d'ascenseurs ;

Vu le contrat de prêt n° 109003 entre la société Valophis Habitat et la Caisse des dépôts et consignations ci-annexé ;

Vu le projet de convention établi conformément aux dispositions des articles R.431-59 et R.431-60 du code de la construction et de l'habitation et portant réservation de logements au profit de la Ville ci-annexé ;

Considérant qu'afin de financer la construction de 40 logements PLS et la création d'ascenseurs, la société Valophis Habitat a contracté un emprunt de 5 783 898 euros, composé de quatre lignes de prêts, auprès de la Caisse des dépôts et consignations et sollicite de la part de la ville de Fresnes une garantie d'emprunt à hauteur de 100% ;

Considérant qu'en contrepartie la société Valophis Habitat réservera à la Ville un contingent de 8 logements ;

Considérant l'intérêt particulier que présente cette opération de requalification pour la Commune ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Paule Frachon, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 27 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, - **3 voix contre** - Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - **et 5 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um -

Article 1^{er} – La ville de Fresnes accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 783 898 euros souscrit par la société Valophis Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 109003 constitué de quatre lignes de prêts, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

	CPLS	PLS	PHB	Prêt Booster
Identifiant ligne de prêt	5366125	5366127	5366124	5366126
Montant	1 696 593 €	3 447 305 €	360 000 €	280 000 €
Commission d'instruction	1 010 €	2 060 €	210 €	0 €
Pénalité de dédit	-		-	indemnité actuarielle sur courbe OAT
TEG de la ligne de prêt	1,61 %		0,37 %	1,43 %
Phase de préfinancement				
Durée	24 mois		-	
Index *	Livret A		-	
Marge fixe sur index	1,11 %		-	
Taux d'intérêt *	1,61 %		-	
Règlement des intérêts	capitalisation		-	
Phase d'amortissement				
Durée du différé d'amortissement	-		240 mois	
Durée	40 ans		20 ans	
Index *	Livret A		taux fixe	
Marge	1,11 %		-	
Taux d'intérêt *	1,61 %		0 %	1,68 %
Périodicité	annuelle			
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés)		amortissement prioritaire (échéance déduite)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	indemnité actuarielle		sans indemnité	indemnité actuarielle sur courbe OAT
Modalité de révision	DR (double révisabilité)		-	
Taux de progressivité des échéances	- 0,5 %		-	
Taux de progressivité de l'amortissement	-		0 %	
Mode de calcul des intérêts	équivalent			
Base de calcul des intérêts	30/360			
Phase d'amortissement 2				
Durée	-		20 ans	40 ans
Index *	-		Livret A	
Marge fixe sur index	-		0,6 %	
Taux d'intérêt *	-		1,1 %	
Périodicité	-		annuelle	
Profil d'amortissement	-		amortissement prioritaire	
Condition de remboursement anticipé volontaire	-		sans indemnité	indemnité actuarielle sur courbe OAT
Modalité de révision	-		SR (simple révisabilité)	
Taux de progressivité de l'amortissement	-		0 %	
Mode de calcul des intérêts	-		équivalent	
Base de calcul des intérêts	-		30/360	

* À titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index est de 0,50% (Livret A).
Le(s) taux indiqué(s) est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 — La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de toute discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil municipal s'engage à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 - Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, est autorisée à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et la convention annexée à la présente délibération qui sera passée entre la Commune et l'organisme garanti ainsi que tout acte annexe nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 6 - Demande à Valophis, dans un souci de transparence, d'être attentif à la bonne information des habitant.es continue tout au long du déroulement du projet.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

TAXE DE SÉJOUR – MODIFICATION DES TARIFS, EXONÉRATION, CALENDRIER DE COLLECTE, DECLARATION ET PAIEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2021**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 113 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2333-26 à L. 2333-47, L. 2531-17 et R. 2333-43 à R. 2333-58 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du 21 juin 2018 par laquelle le Conseil municipal a instauré la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant qu'il existe sur le territoire fresnois une offre d'hébergements touristiques ;

Considérant que la ville de Fresnes a instauré la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant que le tarif de la taxe de séjour est fixé par le Conseil municipal, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour ;

Considérant que suite aux différentes évolutions législatives, ainsi qu'au retour du bilan d'application de cette taxe, il convient d'adapter les modalités d'application de la taxe de séjour communale ;

Considérant que pour actualiser sa délibération à compter du 1^{er} janvier 2021, la Commune doit prendre une délibération avant le 1^{er} octobre de cette année ;

Considérant que le département du Val-de-Marne applique une taxe additionnelle de 10% sur la taxe de séjour et qu'en région Ile-de-France une taxe additionnelle de 15% est perçue au profit de la Société du Grand Paris ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Brigitte Gautier-Tironneau, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Domps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article 1er – À compter du 1^{er} janvier 2021, le barème des tarifs de la taxe de séjour est fixé comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif communal	Taxe additionnelle départementale (10%)	Taxe additionnelle régionale (15%)	Tarif applicable au 1/1/2021
Palaces	4,20 €	0,42 €	0,63 €	5,25 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,30 €	0,45 €	3,75 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €	0,23 €	0,35 €	2,88 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	0,23 €	1,88 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,14 €	1,13 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,08 €	0,12 €	1,00 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,09 €	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,03 €	0,25 €

Article 2 – Fixe à 5% le pourcentage applicable au coût par personne de la nuitée pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements en plein air, auquel s'ajouteront les taxes additionnelles départementale et régionale calculées individuellement sur la base du tarif de la Commune.

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation hors taxes.

Article 3 – Dit que le montant maximal en dessous duquel la taxe n'est pas due en application du 4° de l'article L. 2333-31 du code général des collectivités territoriales est fixé à zéro euro.

Article 4 – Dit que la taxe est perçue du 1^{er} janvier au 31 décembre et recouvrée selon les modalités qui suivent, à l'exception des opérateurs visés à l'article L. 2333-34 du code général des collectivités territoriales :

Période de déclaration	Période de collecte		Date limite de paiement
Déclaration mensuelle au cours du mois suivant	1 ^{er} trimestre	janvier, février, mars	30 avril
	2 ^{ème} trimestre	avril, mai, juin	31 juillet
	3 ^{ème} trimestre	juillet, août, septembre	31 octobre
	4 ^{ème} trimestre	octobre, novembre, décembre	31 janvier n+1

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

APPROBATION DE LA CHARTE FRESNOISE DE LA CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT DURABLES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L. 2122-29 ;

Vu le projet de Charte fresnoise de la construction et du logement durables ;

Considérant que la densification urbaine à Fresnes s'est significativement accrue et qu'il est nécessaire que la Ville se dote d'outils permettant un développement urbain maîtrisé et concerté s'inscrivant dans un objectif d'anticipation des enjeux climatiques et de transition écologique ;

Considérant que le projet de Charte fresnoise de la construction et du logement durables permet de fixer les modalités des relations entre la Ville et les acteurs de l'immobilier que sont les promoteurs et les bailleurs sociaux à toutes les étapes d'une opération afin d'aboutir à des projets qualitatifs et respectueux de la qualité du cadre de vie des habitants ;

Considérant que la charte est bâtie autour de cinq axes prenant en compte l'ensemble des dimensions d'un projet immobilier, à savoir :

- L'écriture architecturale et l'insertion urbaine du projet ;
- L'environnement et les performances énergétiques ;
- Bien vivre dans son quartier ;
- Les relations entre les différents acteurs et le suivi du chantier ;
- La maîtrise des prix et les modalités de commercialisation du projet

Considérant que l'élaboration de la charte a fait l'objet d'une démarche en concertation avec les élue.es, les représentant.es des conseils de quartier, et a également associé les acteurs de l'immobilier, promoteurs et bailleurs sociaux ;

Considérant qu'il convient que le projet de Charte soit approuvé par le Conseil municipal avant d'être signé par les promoteurs et bailleurs sociaux souhaitant élaborer des projets immobiliers à Fresnes ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Approuve la Charte fresnoise de la construction et du logement durables.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200930-2020-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2020

Affichage : 06/10/2020



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret d'application n° 88-145 du 15 février 1988, portant dispositions statutaires relative à la Fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels représentent le fondement légal des conditions d'emploi des agents contractuels.

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu les différentes délibérations qui ont créé et/ou supprimé les emplois qui constituent le tableau des effectifs de la ville de Fresnes ;

Vu le tableau des effectifs dans cette dernière version issue de la délibération n°2020-52 du 11 juillet 2020 composé actuellement de 735 postes pourvus et non pourvus ;

Vu l'avis du comité technique en date du 24 septembre 2020,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la ville de Fresnes ;

Considérant la nécessité de créer un poste de technicien au tableau des effectifs, suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude relative à la promotion interne de ce même grade ;

Considérant la nouvelle dimension en termes d'enjeux assignés au service communication, le recrutement d'un chargé de communication contractuel de catégorie A, s'avère indispensable ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration et que le dispositif de formation en alternance présente un intérêt, tant pour les jeunes accueilli.es que pour les services accueillants, la collectivité souhaite la création de 3 postes d'apprentis au sein des services : relations publiques, ressources humaines et des finances ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte ;

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 31 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée), M. Jean-Jacques Um - **et 4 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

Article 1er - Approuve la création d'un emploi de technicien territorial titulaire, d'un emploi d'agent contractuel de catégorie A à temps complet et de 3 postes d'apprenti.es, au tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, à savoir :

Désignation des grades et emplois	Nombre de postes actuels	Création de postes proposée	Suppression de postes proposée	Nouveau nombre de postes
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
<u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</u>				
- attaché territorial à temps complet	20	1	/	21
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
<u>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</u>				
- technicien territorial à temps complet	2	1	/	3
<u>FORMATION EN ALTERNANCE</u>				
- Apprenti.es	3	3		6
Total création de postes		5	0	

Article 2 - Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, qui est ainsi porté de 735 à 740 postes.

Article 3 - Dit que la dépense correspondante est inscrite à cet effet au budget communal (chapitre globalisé 012 - charges de personnel et frais assimilés).

Pour extrait conforme :
La Maire,



Marie CHAVANON